



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mercredi 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Monsieur Alain GLADE**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
22/03/2024	22/03/2024	19	10	16	18

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard	X		
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X		
Mr PONTIER Michel	X		
Mme MONMAYRAN Michèle	X		
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLORDEN Anne-Marie	X		
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine		X	Mr ANGOSTO Richard
M. PELIZZON Philippe	X		
Mr PELLIZZARI Gérard	X		
Mme LAGATTU Laetitia	X		
Mme HAAS Valérie	X		
Mr FARGES Cédric	X		
Mme MARTINEZ Sonia	X		
Mr SOUBAYE Nicolas	X		
Mme MALARTRE Eloïse	X		
Mme GHILACI Marion		X	
Mr SIRET Gérard		X	M. PELIZZON Philippe
Mme MARTINEZ Francine	X		
<b>Secrétaire de séance</b>	Mme GROSJEAN-BALARD Carole		

**Délibération n°2024-03-26-02**
**Résultat du vote**
**18 pour**

## **Objet : Bilan de la concertation et arrêt des zones d'accélération des énergies renouvelables**

Il est rappelé au Conseil Municipal la délibération en date du 28/02/2024 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEEnR) prévues par l'article de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

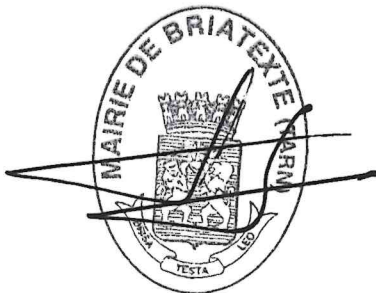
- Un dossier d'information sur les ZAEEnR envisagées par la commune a été consultable du 06/03/2024 au 21/03/2024. Sur le registre de concertation disponible en mairie aucune observation n'a été formulée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **IDENTIFIE** les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEEnR) mentionnées ci-après :
  - Solaire photovoltaïque : Sur toute la commune à l'exception des périmètres de protection des monuments historiques.
  - Géothermie : Sur la zone où sont situés le complexe sportif, l'école et l'EHPAD de Briatexte.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Le secrétaire de séance

